



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 75 90

Portable : 06 07 99 36 85

Email : cgt2@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 22 septembre 2021

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le mardi 5 octobre 2021

Madame la Présidente,

Depuis le début du mois d'août avec la mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le pass sanitaire jalonne notre quotidien. La CGT rappelle qu'elle s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié·e·s.

Pour la CGT, la vaccination représente un progrès considérable en termes de santé publique. Cependant, **la CGT s'oppose à toute sanction ou exclusion de salarié.e au motif de la non-présentation du passe sanitaire.** L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié·e·s. Il est clair qu'il s'agit là d'une opportunité supplémentaire donnée par le gouvernement aux employeurs publics pour réorganiser, remanier les services de la façon la plus arbitraire qui soit. La CGT dénonce la loi du 5 août 2021 dite de gestion de la crise sanitaire et en demande l'abrogation.

Dans ce contexte lourd de conséquences pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration. La fédération CGT des Services publics réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agents et salariés doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

La CGT réaffirme son opposition aux mesures régressives contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et en revendique l'abrogation. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

Lors de la réunion sur les salaires des fonctionnaires et agent.es publiques le 6 juillet dernier, Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a confirmé son refus du dégel de la valeur du point d'indice et de toute augmentation générale, poursuivant ainsi la politique des gouvernements successifs depuis le début du quinquennat du Président de la République.

Ce blocage a pour conséquence une perte de 17 % du pouvoir d'achat impactant également le niveau des retraites. Cela ne peut se poursuivre ni être compensé par des tours de passe-passe, des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires.

Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader de manière aggravée et les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront être résorbées. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·e·s du public et du privé et les retraité·e·s.

Alors que l'argent « magique » coule à flots, que des milliards d'euros sont distribués aux actionnaires des grands groupes au travers du « quoi qu'il en coûte » et des cadeaux fiscaux, la question d'une autre répartition des richesses est posée.

La CGT revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

- 10% d'augmentation salariale immédiatement mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- 10% de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- 10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Nous portons également la demande de levée des brevets contre la COVID 19 afin d'étendre la vaccination aux Pays les plus démunis.

Pour notre collectivité, nous demandons les embauches nécessaires au bon fonctionnement de tous les services du Département, le maintien d'un service public de qualité indispensable pour le réseau routier, la prise en compte de nos propositions pour la mise en place du RIFSEEP dans la collectivité.

Pour toutes ces raisons, le syndicat CGT du Conseil départemental du Gard appelle à une journée de grève et de mobilisation le 5 octobre 2021 afin que les agent·e·s de notre collectivité puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

En conséquence, le syndicat CGT du Département dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 5 octobre 2021** pour l'ensemble des agent·e·s du Conseil départemental du Gard.

Nous réitérons une fois de plus, notre demande de rendez-vous.

Dans l'attente, recevez, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Pour le syndicat CGT du Département du Gard,

Odile CAILLOL,

Secrétaire générale